NEWSLETTER N°4 DU 10 DECEMBRE 2015

Anne Salzer

Candidate au conseil de l'Ordre des avocats du Barreau de Paris

Les 15 et 16 décembre 2015

+33 1 83 79 02 60 contact@annesalzer.fr

Avocate depuis 20 ans, animée par un goût prononcé pour l'intérêt général, je souhaite être une ressource pour notre Ordre et un lien pour nos confrères, libre et fidèle.

Je vous invite à lire les documents joints par un clic et visiter mon site d'une campagne riche et intense en échanges www.annesalzer.fr

Ma Profession de Foi

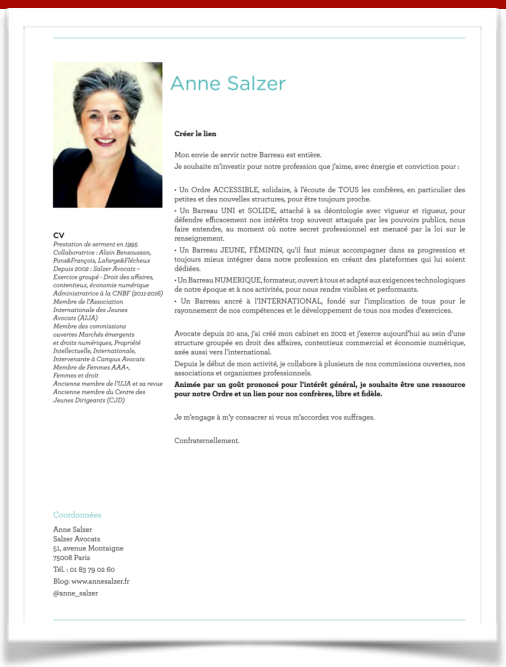

Anne Salzer

Créer le lien

Mon envie de servir notre Barreau est entière.
Je souhaite m'investir pour notre profession que j'aime, avec énergie et conviction pour :

• Un Ordre ACCESSIBLE, solidaire, à l'écoute de TOUS les confrères, en particulier des petites et des nouvelles structures, pour être toujours proche.
• Un Barreau UNI et SOLIDE, attaché à sa déontologie avec vigueur et rigueur, pour défendre efficacement nos intérêts trop souvent attaqués par les pouvoirs publics, nous faire entendre, au moment où notre secret professionnel est menacé par la loi sur le renseignement.
• Un Barreau JEUNE, FÉMININ, qu'il faut mieux accompagner dans sa progression et toujours mieux intégrer dans notre profession en créant des plateformes qui lui soient dédiées.
• Un Barreau NUMERIQUE, formateur, ouvert à tous et adapté aux exigences technologiques de notre époque et à nos activités, pour nous rendre visibles et performants.
• Un Barreau ancré à l'INTERNATIONAL, fondé sur l'implication de tous pour le rayonnement de nos compétences et le développement de tous nos modes d'exercices.

Avocate depuis 20 ans, j'ai créé mon cabinet en 2002 et j'exerce aujourd'hui au sein d'une structure groupée en droit des affaires, contentieux commercial et économie numérique, axée aussi vers l'international.
Depuis le début de mon activité, je collabore à plusieurs de nos commissions ouvertes, nos associations et organismes professionnels.
Animée par un goût prononcé pour l'intérêt général, je souhaite être une ressource pour notre Ordre et un lien pour nos confrères, libre et fidèle.

Je m'engage à m'y consacrer si vous m'accordez vos suffrages.

Confraternellement.

CV
Prestation de serment en 1995
Collaboratrice : Alain Bensoussan, Pyrak&Français, Lafargue&Fleiheux
Depuis 2002 : Salzer Avocats – Exercice groupé - Droit des affaires, contentieux, économie numérique
Administratrice à la CNBF (2011-2016)
Membre de l'Association Internationale des Jeunes Avocats (AIJA)
Membre des commissions ouvertes Marchés émergents et droits numériques, Propriété Intellectuelle, Internationale, Intervenante à Campus Avocats
Membre de Femmes AAA», Femmes et droit
Ancienne membre de l'UJA et sa revue
Ancienne membre du Centre des Jeunes Dirigeants (CJD)

Coordonnées
Anne Salzer
Salzer Avocats
51, avenue Montaigne
75008 Paris
Tél. : 01 83 79 02 60
Blog: www.annesalzer.fr
@anne_salzer

Créer le lien

Candidate au conseil de l'Ordre des avocats du Barreau de Paris

Les 15 et 16 décembre 2015

Anne Salzer

CRÉER LE LIEN
pour :

1 Un Ordre accessible
2 Un Barreau uni
3 Le jeune Barreau
4 Le Barreau féminin
5 Le Barreau numérique
6 L'international

www.annesalzer.fr

numérique oblige!

Il nous faut un barreau numérique afin de fédérer tous les confrères dans un espace commun qui doit assurer cette intermédiation avec nos clients sans cesse connectés, par des solutions en ligne innovantes, en conformité avec notre déontologie forte et dynamique. Continuons à agir, comme d'autres barreaux l'ont déjà fait, au lieu de subir.

2 Nous sommes trop souvent attaqués par les pouvoirs publics et d'autres professions, hier s'agissant de l'AJ, aujourd'hui à propos du secret professionnel.

Il faut donc que notre unité soit une force, notre déontologie une référence et notre capacité d'influence une exigence. Créons des pôles de lanceurs d'alerte, des groupes de travail ouverts à tous pour agir ensemble efficacement et répondre aux besoins, aux actions de la collectivité des avocats.

4 Les femmes sont majoritaires au sein de notre Barreau. L'Ordre se doit d'être toujours un élément fédérateur afin de mieux accompagner leurs carrières.

Créons une plateforme numérique qui leur soit spécifique, avec des rubriques sur la gestion de carrières, la maternité, des informations utiles avec nos organismes sociaux et professionnels, et tous les services déjà créés par notre Ordre, dont certains sont méconnus. Structurons un réseau de référentes, en relation avec les associations existantes afin de faire le lien, apporter de la ressource à celles qui en expriment le besoin.

6 Beaucoup d'entre nous restent peu concernés par la dimension internationale de nos activités, qui est pourtant essentielle.

Notre barreau doit poursuivre et amplifier ses efforts pour rendre cette voie plus accessible et la subventionner sans tenir compte du mode d'exercice de chacun d'entre nous. Ensemble, nous devons organiser des réunions semestrielles d'informations sur tous les événements internationaux et congrès organisés dans d'autres pays, offrir des bourses aux jeunes avocats pour se rendre à ces séminaires et s'y former.

www.annesalzer.fr

Notre secret professionnel

Nos plateformes dédiées

LJA La Lettre des juristes d'affaires

« L'ignorance coûte plus cher que l'information »
John F. Kennedy

Point de vue

Nouvelles concurrences pour les services juridiques des avocats : à quand nos plateformes dédiées et fédérées par nos barreaux ?

Par Anne Salzer, avocate

Les évolutions des marchés ne datent pas hier et les cabinets d'avocats qui prétendent exiger des entreprises qu'elles suivent, économie numérique oblige.

De nouveaux fournisseurs de services juridiques ou quasi-juridiques sont des nouveaux entrants : des entreprises de startup ont des modèles économiques très rentables avec des prestations à bas coûts, intégrant celles parties d'une nouvelle génération d'avocats intervenant en ligne, innovantes et agiles. Elles savent aussi et utilisent les outils technologiques qui réduisent, selon eux, leurs besoins de recourir aux services d'un avocat ou d'une assistance juridique. Bref, ces concurrentes proposent des prestations juridiques et les cabinets d'avocats ? Certainement pas !

D'abord parce que l'intelligence artificielle, les logiciels et les algorithmes appliqués aux problématiques juridiques ont des limites. Télécharger un code ne permet pas de rédiger une assignation. Remplir un formulaire n'assure pas la saisine du bon tribunal. Acheter un kit de contrats de vente ne garantit pas la rédaction du contrat. Enfin, jamais l'ordinateur ne remplacera l'avocat, en tous les cas le bon praticien du droit. Il faut donc valoriser nos compétences juridiques en tenant compte de ces nouveaux paradigmes.

Pour cela, encore une fois, nos confrères du barreau de Paris doivent nous rejoindre, nous fédérer, nous associer avec le Conseil de l'Ordre pour ne pas laisser du barreau de Chicago ou le CIBA légal fabuleux initiatives du barreau du Canada. Leurs objectifs : fédérer les confrères par un espace commun d'échanges de connaissances, de partage de données avec les clients, mettre en synergie les forces juridiques que sont les entités *Pro Bono*, les cliniques du droit, les centres de service des clients, et assurer l'intermédiation avec les particuliers, les TPE/TPI, par des solutions en lignes innovantes, sécurisées et fiables, en conformité avec leurs règles et leurs déontologies. Agir au lieu de subir la transformation.

L'incubateur du barreau de Paris, animé par de jeunes confrères, a remis cinq pistes de réflexions au conseil de l'Ordre des avocats de Paris en juillet dernier pour : la mutation de l'exercice de nos activités commerciales, l'ouverture de nos capitaux, la publicité et le démarchage, l'association entre avocats, la mutualisation, la réalisation et la promotion de l'acte d'avocat ne du rapport Darrois. Il est urgent de promouvoir le nouvel avocat – notre concurrent, favoriser les structures partagées et bienfait l'avocat à l'ère de l'interprofessionnalité.

Nos multiples commissions professionnelles ont assurément déjà écrit le cahier des charges de ces nouveaux sites, ces nouvelles solutions en ligne qui seront impulsées, fédérés et mutualisés. Il faut agir et vite ! Il faut conduire enfin le projet comme d'autres et alors valoriser nos compétences, assurer le lien entre les avocats et celui avec les clients au lieu de laisser la place libre à des sites commerciaux.

Il faut agir et vite !

« Jamais l'ordinateur ne remplacera l'avocat, en tous les cas le bon praticien du droit. »

Cette semaine

Fiscal : Scatto recrute une équipe de Latham & Watkins (p1)

Weinberg Capital lance un fonds **de l'AMF** : réponses sur le dossier (p4)

Cinq cabinets conseillent **Ecomiam** : Hoche-Sorif sur Sun Capital (p4)

Avocats Actions Conjointes, quand l'Ordre des avocats de Versailles-Nanterre-Meaux de masse (p5)

93 %
Crain la proportion des dirigeants de PME qui utilisent des instruments de capital pour motiver leurs salariés.
Source : Baromètre France Active-Ipsos, présentée à Salzer dans son étude sur « La France, pays des startup ? », Nov. 2015